



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 15 juin 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et monsieur les conseiller(ère) André Levac et Louise Poirier formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le conseiller Aurèle Desjardins.

CE-2005-958 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 31 MAI 2005 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2005 DU COMITÉ EXÉCUTIF

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du 31 mai 2005 et de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2005 du comité exécutif de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2005-959 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - 114 546,40 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 572 111,55 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 - 7 762,45 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 20 - 166 818,43 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 21 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 20 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	114 546,40 \$	30 mai au 3 juin 2005
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	572 111,55 \$	30 mai au 3 juin 2005
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	7 762,45 \$	30 mai au 3 juin 2005
Liste des embauches numéro 20	Embauches de personnel temporaire	166 818,43 \$	23 au 27 mai 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-960 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-21 - 246 783 \$ - PÉRIODE DU 26 MAI AU 1^{ER} JUIN 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-21, d'un montant total de 246 783 \$, pour la période du 26 mai au 1^{er} juin 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-961* **BAIL DE LOCATION - BUREAUX ADMINISTRATIFS DE L'ORGANISME LES ATELIERS DE SCULPTURE SUR BOIS DE HULL - SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE LUCIEN-LALONDE - 225, RUE BERRI - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE Les Ateliers de sculpture sur bois de Hull est un organisme reconnu et subventionné par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme utilise une section du sous-sol de la bibliothèque Lucien-Lalonde au 225, rue Berri depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire officialiser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du bail de location n'entraînera aucun frais supplémentaire pour la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le bail de location dans le but d'officialiser l'entente conclue avec Les Ateliers de sculpture sur bois de Hull afin de lui permettre de prolonger sa présence à la bibliothèque Lucien-Lalonde jusqu'au 31 décembre 2008 et ce, conditionnellement à la signature du bail de location.

Le locataire ne paye aucun frais de loyer et cette exemption représente une subvention annuelle en services pour 2005 estimée à 16 240 \$ (2 030 pi² x 8 \$).

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le bail de location aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-962* **PRÉSENTATION DE LA PIÈCE DE THÉÂTRE « GRACE ET GLORIA » À SASKATOON PAR LE THÉÂTRE DE L'ÎLE - 14 ET 15 DÉCEMBRE 2005**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait, le 2 décembre 2003 par sa résolution numéro CM-2003-1248, la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle désire donner le soutien nécessaire au Théâtre de l'Île afin qu'il puisse jouer son rôle au niveau national;

CONSIDÉRANT QUE la Troupe du jour de Saskatoon désire accueillir la production du Théâtre de l'Île « Grace et Gloria » les 14 et 15 décembre 2005 pour un minimum de deux représentations avec possibilité d'option en matinée;

CONSIDÉRANT QUE la Troupe du jour s'engage à payer la somme de 7 000 \$ avant la TPS, au Théâtre de l'Île pour deux représentations et que les coûts de production sont estimés à 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est un excellent outil de promotion pour la Ville et que les comédiennes seront Danielle Grégoire et Viola Léger qui, chaque fois qu'elles en ont l'occasion, se font d'extraordinaires ambassadrices de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter que le Théâtre de l'Île présente la pièce de théâtre « Grace et Gloria » à Saskatoon pour la Troupe du jour les 14 et 15 décembre 2005 pour un minimum de deux représentations.

Le trésorier est autorisé à modifier le budget 72132 – Théâtre de l'Île d'un montant égal aux sommes perçues de la Troupe du jour dans le cadre de la présentation de la pièce de théâtre « Grace et Gloria » par le Théâtre de l'Île.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de vente de spectacle à intervenir entre la Troupe du jour de Saskatoon et la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-963

SOUMISSION 2005 SP 009 - 3304027 CANADA INC. - CONCESSION ALIMENTAIRE ET BAR AU 200, PROMENADE DU PORTAGE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - REDEVANCES MENSUELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 3304027 Canada Inc., 200, Promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, pour la concession alimentaire et bar au 200, promenade du Portage, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 mai 2005 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2005-391.

Les redevances versées mensuellement à la Ville de Gatineau seront de 15 % pour les repas et 18 % pour le bar et elles seront basées sur les recettes brutes avant taxes.

Le contrat sera d'une durée d'un an prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, les termes du présent contrat demeureront en vigueur pour une période additionnelle d'un an.

Cette même clause pourra être utilisée pour une troisième année du contrat.

Adoptée

CE-2005-964

PRÉSENCE DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE QUÉBEC - 20 JUIN 2005

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal des enfants mis de l'avant par la Ville de Québec est un projet novateur et que la Commission jeunesse désire déléguer des membres pour assister à cet événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Jocelyn Leblanc-Courchaine, Jonathan Trempe et Nicolas Plourde-Fleury, membres de la Commission Jeunesse, à assister au conseil municipal des enfants qui aura lieu à Québec le 20 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-312-49168	600 \$	Commission jeunesse frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-965

SOUSSION 2005 SI 093 - LES ÉQUIPEMENTS DE FERME PAPINEAU LTÉE - ACHAT DE DEUX TONDEUSES FRONTALES MOTORISÉES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 43 723,25 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Équipement de ferme Papineau Ltée, 216, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0 pour l'achat de deux tondeuses frontales motorisées incluant l'échange de deux tondeuses, au montant total de 43 723,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 avril 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant de 43 723,25 \$ incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30265-004	48 064,65 \$	Achat de tondeuses frontales motorisées pour le Service des opérations de terrain
01-74230	(7 000,00 \$)	Autres dispositions d'actifs
04-13493	3 148,60 \$	TPS à recevoir ristourne
05-13210	(490,00 \$)	TPS à payer
Total :	43 723,25 \$	

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-966

SOUSSION 2005 SI 146 - TOYOTA GATINEAU - ACHAT D'UNE AUTOMOBILE COMPACTE HYBRIDE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 34 506,35 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à Toyota Gatineau, 850, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 3R6 pour la fourniture d'une automobile compacte hybride neuve, pour un montant de 34 506,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50012-001-49169	32 406,42 \$	Achat véhicules - Travaux Publics – suite règl. 265-2005 4 automobiles
04-13493	2 099,93 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-50012-002	3 430,87 \$		Achat véhicules - Travaux Publics – suite règl. 265-2005 // 3 camions ½ tonne
11-50012-001		3 430,87 \$	Achat véhicules - travaux publics – suite règl. 265-2005 // 4 automobiles

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-967

SOUSSION 2005 SP 112 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAU & FILS LTÉE - RÉFECTION DES TOITS-TERRASSES À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 849 449,27 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault & Fils Ltée, 128, rue des Manoirs, Gatineau, Québec, J9J 2N1, pour les travaux de réfection des toits-terrasses à la Maison du Citoyen au montant total de 849 449,27 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 19 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30217-001-49170	797 754,90 \$	Réfection - Maison du Citoyen - Centre J-Desbiens terrasses Maison du Citoyen
04-13493	51 694,37 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30217-004	47 254,90 \$		Réfection - Maison du Citoyen – Centre J-Desbiens // verrières et passerelles Maison du Citoyen
06-30217-001		47 254,90 \$	Réfection - Maison du Citoyen - Centre J-Desbiens // terrasses Maison du Citoyen
06-30217-003	63 500,00 \$		Réfection - Maison du Citoyen – Centre J-Desbiens // contingences terrasses Maison du Citoyen
06-30217-001		63 500,00 \$	Réfection - Maison du Citoyen – Centre J-Desbiens // terrasses Maison du Citoyen

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-968

SOUSSION 2005 SI 150 - YORK INTERNATIONAL LTÉE - LOCATION D'UN REFROIDISSEUR PORTATIF D'UNE CAPACITÉ DE 200 TONNES - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 29 664,95 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme York International Ltée, 18G, avenue Enterprise, Ottawa, Ontario, K2G 0A6 pour la location d'un refroidisseur portatif d'une capacité de 200 tonnes au poste de police du boulevard Gréber, pour un minimum de deux périodes de 28 jours pour un montant total de 29 664,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 mai 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée minimale de 56 jours. Celui-ci pourra être prolongé pour une ou deux périodes additionnelles de 28 jours aux mêmes conditions que celles apparaissant à sa soumission.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21930-532-49171	27 859,65 \$	(Gatineau) - Sécurité Publique – Édifice entr. des édifices
04-13493	1 805,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-969

SOUSSION 2005 SI 028 - PAVAGE GADBOIS - AMÉNAGEMENT DU PARC MONTPETIT, PHASE II - SERVICE D'INGÉNIERIE - 69 252,24 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux d'aménagement du parc Montpetit, phase II, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 69 252,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40034-005-49172	40 000,00 \$	Travaux d'immobilisations – district Saint-Raymond/Vanier parc Saint-Raymond
06-30273-003-49173	25 037,81 \$	Aménagement et réfection de parcs – 2005 parc Saint-Raymond
04-13493	4 214,43 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-970

SOUSSION 2005 SI 106 - SPIRAL ENGINEERING - REMPLACEMENT DU CONVOYEUR DU DESSABLEUR À L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 41 409 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Spiral Engineering, 114, avenue Beechnut, Pointe-Claire, Québec, H9R 2B2 pour le remplacement du convoyeur du dessableur à l'usine d'épuration dans le secteur de Gatineau, pour un montant total de 41 409 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 avril 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50004-006-49174	38 889 \$	Équipement et divers travaux usine EMR 04 20 remplacement du convoyeur du dessableur
04-13493	2 520 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-971

SOUSSION 2005 SP 001 - MORIN ISOLATION ET TOITURES LTÉE - RÉFECTION DE TOITURE - ARÉNA CAMPEAU - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 318 619,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour les travaux de réfection de la toiture de l'aréna Campeau pour un montant total de 318 619,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 février 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30270-001-49175	299 229,25 \$	Toiture - Aréna Campeau toiture
04-13493	19 390,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30270-002	19 229,25 \$		Toiture - Aréna Campeau // Contingences
06-30270-001		19 229,25 \$	Toiture - Aréna Campeau // Toiture

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-972*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASE 7B - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Habitations Bouladier inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 3 354 428 étant la phase 7B du projet Domaine des Vignobles II;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Habitations Bouladier inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine des Vignobles II, phase 7B :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Les Habitations Bouladier inc. concernant le développement Domaine des Vignobles II, phase 7B sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 25 avril 2005 et portant le numéro de dossier 74628, minute 36731-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Les Habitations Bouladier inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et la rue dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, la rue, le passage piétonnier ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 294-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 140 000 \$, ainsi que la quote-part de la Ville reliée à la construction de certains services municipaux des phases I et II, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 304-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 190 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 294-2005	140 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques
Règlement 304-2005	50 000 \$	Quote-part – Travaux municipaux, phases I et II

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005 conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt numéros 294-2005 et 304-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-973*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL SITUÉ À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-RENÉ EST ET LABROSSE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 24133506 Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction d'une partie de la rue portant le numéro 3 444 562 étant la phase 3 du projet situé à l'intersection des boulevards Saint-René Est et Labrosse;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 24133506 Québec inc., afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans cette phase du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 24133506 Québec inc. concernant la phase 3 du développement domiciliaire situé à l'intersection des boulevards Saint-René Est et Labrosse sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 9 mai 2005 et portant le numéro de dossier 73704, minute 36128-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 24133506 Québec inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et la rue dans cette phase du projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de Jean-Claude Blais Consultant pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, la rue, le passage piétonnier ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 268-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 175 000 \$ ainsi que la quote-part de la Ville relié au surdimensionnement de l'égout pluvial dans le projet afin de véhiculer les eaux provenant de l'égout pluvial de la rue de Rimouski et ce, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 185 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 268-2005	175 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques
Fonds de roulement	10 000 \$	Quote-part surdimensionnement égout pluvial

Le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement un montant de 10 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 268-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-974*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET DOMICILIAIRE RUE DES SOEURS-MARISTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Marcotte a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur les lots numéros 2 257 361, 2 257 362 et 2 621 704 pour la desserte du projet intégré de la rue des Sœurs-Maristes;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et monsieur Daniel Marcotte afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet intégré de la rue des Sœurs-Maristes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et monsieur Daniel Marcotte concernant le projet intégré de la rue des Sœurs-Maristes.

De ratifier la requête présentée par monsieur Daniel Marcotte pour construire, à ses frais, et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet intégré de la rue des Sœurs-Maristes.

D'autoriser monsieur Daniel Marcotte à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par Pierre Gravelle, ingénieur.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'entériner la demande de monsieur Daniel Marcotte visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Daniel Marcotte.

D'accepter la recommandation de monsieur Daniel Marcotte à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Daniel Marcotte.

D'exiger que monsieur Daniel Marcotte cède à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien ainsi que la servitude d'accès au ruisseau Leamy dans le projet intégré de la rue des Sœurs-Maristes.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-975*

RÈGLEMENT NUMÉRO 31-1-2005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 31-2002 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 115 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR DES TRONÇONS DU CHEMIN INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 31-1-2005 modifiant le règlement numéro 31-2002 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 115 000 \$ pour effectuer des travaux de pavage sur des tronçons du chemin Industriel.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-976*

RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 175 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET ST-RENÉ/LABROSSE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 268-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 175 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet St-René/Labrosse, phase 3.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-977* **RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 170 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LES HAUTEURS, PHASE 9 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 293-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 170 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Les Hauteurs, phase 9.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-978* **RÈGLEMENT NUMÉRO 294-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 140 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASE 7B - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 294-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine des Vignobles II, phase 7B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-979* **RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 258 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT À L'ATELIER DE SOUDURE DES ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 299-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 258 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement de l'atelier de soudure des ateliers municipaux du secteur de Hull.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-980* **RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 50 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASE 7B - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 304-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 50 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux dans le projet Domaine des Vignobles II, phase 7B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-981* **RÈGLEMENT NUMÉRO 1054-2-2005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1054-2001 DE L'EX-VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 45 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR DES TRONÇONS DU CHEMIN INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 1054-2-2005 modifiant le règlement numéro 1054-2001 de l'ex-Ville de Gatineau dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 45 000 \$ pour effectuer des travaux de pavage sur des tronçons du chemin Industriel.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-982* **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CLD GATINEAU ET LE CENTRE RÉGIONAL D'ANALYSE INTÉGRÉE EN ENTREPRENEURSHIP DE L'OUTAOUAIS (CRAIE) - CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU LIC-OUTAOUAIS 2005**

CONSIDÉRANT QUE le réseau LIC-Outaouais (Liste industries et commerce) est déployé et fonctionnel sur l'ensemble de l'Outaouais depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau participe au réseau LIC-Outaouais depuis le début par le biais de ses anciens commissariats économiques;

CONSIDÉRANT QUE le réseau LIC-Outaouais fournit de nombreux spécialistes dans les secteurs d'activités prioritaires dans l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville gagnera à collaborer avec les organismes de développement économique dans l'échange d'information sur les entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat financier a été convenu entre la Ville, le Centre local de développement de Gatineau, la Corporation de développement économique de Gatineau et le Centre régional d'analyse intégrée en entrepreneurship de l'Outaouais pour l'année en cours pour l'embauche d'un technicien assurant la consolidation et la mise à jour du réseau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville, Développement économique – CLD Gatineau et le Centre régional d'analyse intégrée en entrepreneurship de l'Outaouais, pour la consolidation et le développement du réseau LIC-Outaouais 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé à modifier le budget de recettes et dépenses de l'année 2005 et 2006 d'un montant équivalent aux contributions des différents partenaires au financement du poste de technicien LIC-Outaouais et ce, au fur et à mesure des confirmations écrites ou entrées de fonds.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2006 une somme de 7 000 \$ en ce qui concerne la participation de la Ville au financement du poste de technicien LIC-Outaouais et à modifier le budget 2006 de recettes et dépenses suite à la réception d'une confirmation des différents partenaires quant à la poursuite du projet ainsi qu'à leur contribution financière tel que prévu au présent protocole.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-46190	32 000 \$		Autres - Urbanisme - non taxable // temp./blancs
61300-132		32 000 \$	Division planification // temp./blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-983*

MANDAT - SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET D'URBANISME - SIGNIFICATION D'AVIS ET PRÉPARATION D'APPELS D'OFFRES POUR L'ENLÈVEMENT DES QUAIS ET LES AMÉNAGEMENTS ILLÉGAUX LE LONG DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme, en collaboration avec le Service des affaires juridiques, a établi le plan d'intervention pour l'enlèvement des quais et les aménagements illégaux le long de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a complété les recherches sur l'augmentation des places à quais des marinas et haltes nautiques dans le secteur de Gatineau et que cette augmentation sera de l'ordre de 190 nouvelles places;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation constituera une alternative à l'enlèvement des quais illégaux le long de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a préparé les avis accordant un délai de trois mois aux propriétaires des quais pour l'enlèvement des installations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de :

1. Mandater le Service des affaires juridiques pour la préparation et la signification par huissier des avis aux propriétaires de quais et aménagements illégaux le long de la rue Jacques-Cartier, accordant un délai de trois mois à partir du mois de juin 2005 pour l'enlèvement des installations et d'entreprendre, à l'expiration du délai imparti, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin de faire respecter la réglementation municipale.
2. Mandater les Services d'urbanisme et des finances pour la préparation des documents d'appels d'offres pour l'enlèvement des quais et structures encore en place après le 30 septembre 2005;
3. Prévoir un budget préliminaire de 75 000 \$ pour la mise en œuvre du plan d'intervention proposé et d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus la somme de 75 000 \$ pour donner suite au projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61491-419	75 000 \$	Berges rue Jacques-Cartier autres prof./adm.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	75 000 \$		Imprévus // Autres
61491-419		75 000 \$	Berges rue Jacques-Cartier // Autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-984*

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE GATINEAU – 168 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et la ministre déléguée au Développement régional et au tourisme, une subvention de 168 000 \$ est prévue pour être versée à la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau pour son fonctionnement en 2005, conforme aux contributions financières versées depuis 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention additionnelle de 168 000 \$ à la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau pour supporter les frais de fonctionnement de cet organisme (108 000 \$) ainsi que les frais de locaux et certains frais administratifs (60 000 \$).

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 168 000 \$ à l'ordre de la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau à l'attention de monsieur Réjean Piché, directeur général intérimaire, 266, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K4.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62210-972	168 000 \$	Centre local de développement subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-985*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-704 - REGROUPEMENT DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE GATINEAU ET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-443 adoptée le 10 mai 2005, acceptait la fusion entre la Corporation de développement économique de Gatineau et le Centre local de développement de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des deux organisations doit porter la dénomination de « Regroupement » et non de « Fusion »;

CONSIDÉRANT QUE les aviseurs fiscaux recommandent à Développement économique – CLD Gatineau de se qualifier à titre d'organisation paramunicipale et que pour ce faire, l'un des critères à respecter est d'être une organisation, autre qu'un gouvernement, qui est établie par la municipalité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2005-704 adoptée le 4 mai 2005 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2005-443 adoptée le 10 mai 2005, en y remplaçant les termes « accepte la fusion de la Corporation de développement économique de Gatineau avec le Centre local de développement de Gatineau » par « demande et autorise le regroupement de la Corporation de développement économique de Gatineau avec le Centre local de développement Gatineau ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-986*

VENTE DU LOT NUMÉRO 2 959 390 (ANCIEN LOT NUMÉRO 8A-329, RANG 4, CANTON DE BUCKINGHAM) - RUE NADON - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-929 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, malgré un avis de retrait de l'acheteur en date du 8 juin 2004 a accepté, en vertu de la résolution numéro CM-2004-651 adoptée le 22 juin 2004, de vendre le lot numéro 8A-329, rang 4, Canton de Buckingham (nouveau lot numéro 2 959 390);

CONSIDÉRANT QUE la transaction n'a pas été réalisée et qu'il convient d'abroger les résolutions numéros CE-2004-929 et CM-2004-651 afin de permettre une nouvelle transaction sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique d'aliénation des biens immobiliers de la Ville de Gatineau et suite à la publication d'un avis dans les journaux, la Ville a reçu une nouvelle offre d'achat le 21 janvier 2005 pour ledit lot qui rencontre ses attentes eu égard aux conditions de sol difficiles dont la correction est assumée par l'acheteur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la vente du lot numéro 2 959 390 (ancien lot numéro 8A-329, rang 4, Canton de Buckingham) à monsieur Roch Lépine, ses successeurs et ayants droit aux conditions ci-après :

- Le prix de vente est de 11 500 \$, taxes en sus si applicables;
- La superficie du terrain vendu est de 563,8 m²;
- Le dépôt de 1 150 \$ est détenu par la Ville en garantie des obligations du promettant acheteur;
- La Ville peut refuser de signer l'acte si le délai de signature excède 120 jours de la présente acceptation;
- L'acheteur n'a aucun droit de se retirer en raison des conditions de sol qui lui sont connues à la date de confirmation de l'offre d'achat par lui-même;
- La taxe d'améliorations locales restante sur le lot sera acquittée à même le produit de cette vente;
- La Ville peut saisir le dépôt pour tout défaut de l'acheteur et exiger la reprise du terrain en cas de non construction dans le délai de 12 mois de la signature de l'acte ou de revente du terrain sans construction;
- L'acheteur doit signer le contrat de vente type de la Ville, prévoyant entre autres, la vente aux risques et périls de l'acheteur.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

De plus, ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-929 adoptée le 2 juin 2004 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2004-651 adoptée le 22 juin 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-987

SUBVENTION DE 200 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DU SECTEUR LE BARON - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Comité des Partenaires du secteur Le Baron à l'attention de monsieur Patrick Campeau, administrateur, 79, rue des Graves, Gatineau, Québec, J8R 2R3, à titre de subvention pour l'activité Rodéo-Vélo qui aura lieu le 18 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	200 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-988

SUBVENTION DE 90 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre du Centre d'animation familiale de l'Outaouais inc., 17, rue Lapointe, app. 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8, à titre de subvention pour l'achat de bacs à compost pour le jardin communautaire de la rue Rodolphe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	90 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-989

SUBVENTION DE 225 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC, SECTEUR DES DRAVEURS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de l'Association des retraités du Québec, secteur des Draveurs à l'attention de monsieur Claude Coulombe, 655, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8M4, à titre de subvention pour une activité organisée au profit de la Fondation Laure-Gaudreault et la Maison Saga jeunesse du secteur Limbour.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau - de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-990

SUBVENTION DE 320 \$ - FONDATION CANADIENNE DU REIN - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 320 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein – Section Outaouais-Québécois, C.P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11409-972	20 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11409-671	200 \$		Simon Racine - de Limbour // fourn. de bureau
11409-972		200 \$	Simon Racine - de Limbour // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-991

SUBVENTION DE 100 \$ - ADOJEUNE INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Adojeune inc. à l'attention de madame Manon Quenneville, coordonnatrice, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour leur programmation estivale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-992

PARTICIPATION DE MESSIEURS PIERRE PHILION ET LUC MONTREUIL AU 17^e COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ 2005 - 8, 9 ET 10 SEPTEMBRE 2005 - SAINT-PACÔME - 2 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Pierre Philion et Luc Montreuil à participer au 17^e colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé 2005 les 8, 9 et 10 septembre 2005 à Saint-Pacôme.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé 2005, 945, avenue Wolfe, 5^e étage, Sainte-Foy, Québec, G1V 5B3, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30025	1 250 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30016	1 250 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-993

SUBVENTION DE 200 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Relais des jeunes gatinois à l'attention de madame Guylaine Mongeon, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 6J3, à titre de subvention pour la fête pour les familles qui se tiendra au parc Laflèche le 19 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	200 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-994

PARTICIPATION DE MESSIEURS PAUL MORIN ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - 9 SEPTEMBRE 2005 - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Paul Morin et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais qui aura lieu le 9 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'U.R.L.S.O. à l'attention de monsieur Guy Arcand, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-995*

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE - REPRÉSENTANT - FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le renouvellement de la cotisation pour la nomination de monsieur Yvon Boucher comme représentant de la Ville de Gatineau au sein de la Fondation de l'entrepreneurship.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation de l'entrepreneurship à l'attention de monsieur Régis Labeaume, président-directeur général, 55, rue Marie-de-l'Incarnation, bureau 201, Québec, Québec, G1N 3E9 à titre de cotisation annuelle pour monsieur Yvon Boucher.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494-30024	100 \$	Conseil municipal cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-996

LETTRE D'ENTENTE POLICIERS - FONCTION SUPÉRIEURE AUX FONCTIONS DE SERGENT ET DE LIEUTENANT

CONSIDÉRANT QUE les modalités de remplacement en fonction supérieure aux fonctions de sergent et de lieutenant à la gendarmerie ont été harmonisées avec la signature de la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'une erreur d'interprétation s'est glissée dans l'ordre de remplacement lors de la rédaction des textes (article 26) et qu'il y aurait lieu d'apporter les modifications nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE suite à un comité de relations de travail, il a été convenu de corriger cette erreur par la conclusion d'une lettre d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, le directeur du Service des ressources humaines, le directeur du Module de la protection des personnes et des biens ainsi que le directeur du Service de police à signer la présente lettre d'entente.

Adoptée

CE-2005-997

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS ADMINISTRATIF AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite la charge de travail au Module de la culture et des loisirs, la direction de ce Module demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un commis administratif soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire d'un commis administratif au Module de la culture et des loisirs et ce, du 30 mai au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-132 – Module de la culture et des loisirs – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-998

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR PHILIPPE GAGNÉ AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL - GÉNIE CIVIL AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien conseil - génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro 469 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Philippe Gagné au poste de technicien conseil - génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Philippe Gagné est assujéti à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Philippe Gagné sera celui de la classe 09, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-999

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ ROY À TITRE DE COORDONNATEUR EN PARTICIPATION PUBLIQUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE, SECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur en participation publique à la Direction générale, section de la planification stratégique sur une base contractuelle, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Marc-André Roy à titre de coordonnateur en participation publique à la Direction générale, section de la planification stratégique et ce, pour une période de trois ans à compter du 20 juin 2005 jusqu'au 19 juin 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13115-115 – Planification stratégique – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1000

OCTROI DE PERMANENCE À QUATRE EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE tous les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Michael Lebrun, commis-réceptionniste, soutien aux élus au Service du greffe, Services juridiques	12 mai 2003	12 février 2004	CE-2003-605 30 avril 2003	9 mois
Gérard Gauthier, opérateur de balai mécanique au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement	14 avril 2005	29 mai 2005	CE-2005-553 13 avril 2005	30 jours travaillés
Valéry St-Pierre, agent-patrouilleur au Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens	29 février 2004	29 août 2004 *	CE-2004-268 18 février 2004	6 mois
Stéphane Lizotte, agent-patrouilleur au Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens	2 décembre 2004	2 juin 2005	CE-2004-1781 1 ^{er} décembre 2004	6 mois

* La période d'essai de madame Valéry St-Pierre a été repoussée de octobre 2004 à mars 2005, date de son retour régulier à la patrouille. L'employée était en accident de travail.

Adoptée

CE-2005-1001 SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 104 805

CONSIDÉRANT QUE le comportement de l'employé numéro 104 805, lors des événements du 6 février 2005, est incompatible avec les devoirs des employés édictés dans le règlement de discipline numéro 48-2002 adopté le 12 novembre 2002 par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre disciplinaire a eu lieu conformément au règlement de discipline numéro 48-2002;

CONSIDÉRANT QUE le Service concerné et le Service des ressources humaines sont en accord avec la recommandation du comité de discipline :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans solde de 27 heures à l'employé numéro 104 805. Les dates de la suspension seront déterminées par le directeur du Service concerné.

Adoptée

CE-2005-1002 RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR JEAN DESROCHES, AGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS – 1^{ER} DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Desroches, agent au Service de police du Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE M. Desroches aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jean Desroches les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} décembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Desroches à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite anticipée.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Desroches leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1003*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-20056-944*

MODIFICATIONS DES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES CENTRES DE SERVICES D'AYLMER, DE HULL, DE GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le Comité de transition de l'Outaouais recommandait en 2001, la décentralisation de certaines activités du Service d'urbanisme après l'adoption du nouveau plan d'urbanisme et du nouveau schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE dans son mémoire déposé à la Commission parlementaire dans le cadre des travaux du projet de loi 1, la Ville de Gatineau recommandait d'accorder plus de pouvoirs et de responsabilités aux Centres de services dans le but d'améliorer la prestation de services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ces recommandations, la Direction générale a mandaté un comité de travail pour revoir le mode de prestation de services actuel de certaines activités du Service d'urbanisme et de recommander des solutions alternatives, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a analysé les avantages et inconvénients de divers scénarios :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes aux structures organisationnelles du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et des Centres de services d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers et ce, à compter du 12 septembre 2005, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation :

- d'autoriser le transfert aux Centres de services l'ensemble des activités, des postes et des ressources liés à la planification courante et à la division inspection étant actuellement sous la responsabilité du Service d'urbanisme;
- d'autoriser le transfert du poste de chef de section du Service d'urbanisme au Centre de services de Hull et les postes sous sa responsabilité sous la responsabilité de la directrice du Centre de services de Hull;
- d'autoriser le transfert du poste de chef de section du Service d'urbanisme au Centre de services de Gatineau et les postes sous sa responsabilité sous la responsabilité du directeur du Centre de services de Gatineau;
- d'autoriser le transfert du poste de chef de section du Service d'urbanisme au Centre de services d'Aylmer et les postes sous sa responsabilité sous la responsabilité du directeur du Centre de services d'Aylmer;
- d'autoriser le transfert du poste de responsable du Service d'urbanisme aux Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers et les postes sous sa responsabilité sous la responsabilité de la directrice des Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers;
- d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier les organigrammes du Service d'urbanisme et des Centres de services d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1004*

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES PRIORITÉS D'ACTION DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté le Module de la culture et des loisirs pour élaborer une politique familiale et des priorités d'action qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE le Module a construit cette politique familiale à partir d'une démarche de mobilisation du milieu composé d'acteurs municipaux, de familles de tous âges et de toutes origines, en passant par les organismes, établissements et partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette mobilisation, le Module a rédigé un avant-projet de politique qui fut entériné par le comité plénier en octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE l'avant-projet de politique a été déposé en forum auprès des familles et des organismes du milieu, afin d'en bonifier le contenu et de dégager des priorités d'action;

CONSIDÉRANT QUE suite au forum, la politique et les priorités d'action ont été rédigées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter la politique familiale ainsi que les priorités d'action pour 2005.

Lors de l'étude du budget 2006, le Module de la culture et des loisirs déposera une demande pour le renouvellement du poste de chargé de projet pour 2006, 2007 et 2008, représentant une dépense annuelle de 69 000 \$, pour la mise en œuvre de la politique familiale et le suivi des rapports de consultation auprès des jeunes, des familles et des personnes âgées de 50 ans et plus.

Les fonds à cette fin, au montant de 113 125 \$ pour l'année 2005, seront pris à même le poste budgétaire 02-70040 - Consultations auprès des citoyens.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1005

PARTICIPATION DE MONSIEUR ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA S.P.C.A. DE L'OUEST DU QUÉBEC - 21 JUIN 2005 - 75 \$ ET SUBVENTION DE 1 000 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur André Levac à participer à une activité organisée au profit de la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec le 21 juin 2005.

De plus, ce comité autorise messieurs André Levac, R. Alain Labonté et Richard Jennings à subventionner cette activité pour un montant de 1 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 075 \$ à l'ordre de la S.P.C.A. de l'Ouest du Québec à l'attention de monsieur Alain Riel, 659, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	333,33 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	333,33 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	408,34 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1006 **PARTICIPATION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET R. ALAIN LABONTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB CIVITAN D'AYLMER – 18 JUIN 2005 - 50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et R. Alain Labonté à participer à une activité organisée par le Club Civitan d'Aylmer qui aura lieu le 18 juin 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, 1055, chemin d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5V2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	25 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1007 **SUBVENTION DE 200 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RÉGION OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, région Outaouais à l'attention de monsieur Éric Bulot, 50C, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, à titre de subvention dans le cadre de l'activité Relais pour la vie qui aura lieu le 17 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1008*

**AMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT -
CONCOURS D'ART PUBLIC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE
LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE dans le concept d'aménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, une œuvre d'art public, élément phare marquant l'entrée du centre-ville, doit être érigée au coin sud-ouest de l'intersection des boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE cette sculpture-destination, représentative de l'identité de la nouvelle Ville de Gatineau, s'inscrit dans la démarche d'intégration de l'art public à l'environnement et à l'espace urbain que s'est fixée la Ville dans sa politique culturelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- D'accepter la démarche proposée pour l'édification de ladite œuvre d'art public au coin sud-ouest de l'intersection des boulevards Maisonneuve et Sacré-Cœur, par le biais d'un concours à l'échelle de tout le Québec;
- D'accepter l'offre de services professionnels de la firme d'experts-conseils phd(a)rchitecture spécialisée dans l'organisation de concours, datée du 9 février 2005, au montant de 24 846 \$ incluant les taxes;
- D'accepter l'énoncé du concept proposé par le Service des arts, de la culture et des lettres pour ledit concours auquel les participants devront répondre.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30271-002	23 333,96 \$	Boulevard Maisonneuve suite du 1830622 inters. Maisonneuve / Sacré- Coeur
04-13493	1 512,04 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif